



REGLEMENT DU TOURNOI 2017 DE L' UJAP QUIMPER TT

Article 1 : Le 13ème tournoi de l'UJAP QUIMPER TT se déroulera le dimanche 18 juin 2017 à partir de 08h30 à la Halle des sports 1 Rue Kerlan Vian 29000 QUIMPER

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés traditionnels FFTT de la ligue de Bretagne.

Article 3 : Le tournoi est placé sous le contrôle de la ligue de Bretagne de tennis de table. Le règlement de la FFTT sera appliqué.

Article 4 : Le juge arbitre de la compétition sera Mr Bourgine Hubert.

Article 5 : Les inscriptions seront à adresser chez Mr Bourhis Bernard, 11 Rue des Coquelicots
29000 Quimper
02.98.52.98.87

avant le **17 juin 2017 à 14h00** dernier délai.

Tous les joueurs peuvent s'engager sur deux tableaux maximum.

Tarifs : 8 € un tableau ou 12 € deux tableaux. Les droits d'enregistrements sont à régler sur place.

Article 6 : Le tournoi se déroulera sur 20 tables minimum. Il comprendra neuf tableaux, disputés par poules de trois joueurs au premier tour (selon le nombre d'engagés), avec deux qualifiés par poule pour l'accession au tableau final.

Maximum 60 joueurs par tableau

Un minimum de 8 compétiteurs est exigé par tableau.

Dans le cas contraire les dirigeants et arbitres prendront la décision d'annulation de la catégorie et engageront les joueurs malgré tout inscrits, dans celle la plus appropriée.

Article 7 : Liste des tableaux :

-A- Toute catégorie	-14h30
-B- Classé 16 et moins	-11h00
-C- Classé 13 et moins	-13h30
-D- Classé 11 et moins	-09h15
-E- Classé 9 et moins	-12h00
-F- Classé 7 et moins	-08h15
-G- Féminines	-15h00
-H- Vétérans	-15h00
-J- Jeunes (minimes, cadets)	-10h30

Article 8 : Les classements à prendre en compte sont ceux en vigueur pour la saison 2016/2017 – phase n°2.

Article 9 : A leur arrivée les joueurs doivent se présenter à la table d'arbitrage avant de participer aux différentes épreuves.

Article 10 : Après trois appels, tout participant sera mis hors compétition. A tous niveaux, les joueurs devront obligatoirement utiliser la table qui leur sera affectée par le juge arbitre.

Les balles seront fournies par le club. A l'issue du match, le joueur perdant est tenu de ramener le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage.

Article 11 : Le tirage des poules sera effectué le samedi 17 juin 2017 à 14h30 chez Mr Bourhis Bernard : 11 Rue des Coquelicots 29000 Quimper sous la responsabilité d'Hubert Bourguine .

Article 12 : **CHALLENGE ANDRE MAUGUEN**

Le challenge est attribué au club ayant le meilleur total de points d'après le barème suivant dans tous les tableaux :

Vainqueur : 5 points

Finaliste : 3 points

½ Finaliste : 2 points

¼ de finaliste : 1 point

+ 1 point par engagés dans les différents tableaux.

Le club organisateur ne participe pas au challenge.

Le challenge deviendra la propriété du club l'ayant remporté 3 fois de suite.

Article 13 : Il n'y aura pas d'interruption à midi. Boissons, grillades, sandwichs et cafés seront à votre disposition sur place.

Article 14 : Un pot des dirigeants de clubs sera servi à 12h00.

Article 15 : L'entrée est gratuite. Les spectateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans les aires de jeux.

Article 16 : Il est interdit de fumer dans la salle de sport.

Article 17 : Le club organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale en cas de vol, perte ou incident pouvant survenir pendant les épreuves.

Article 18 : Inscriptions possibles sur le site : <http://www.ujap-quimper-tt.fr>